

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2014

Le mercredi douze novembre deux mille quatorze, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

### PRÉSENTS :

Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Messieurs GAUTHERON Daniel, BONNIN Patrick, LANDRY Daniel et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoint au maire**.

Mesdames BENOIT Jeanine, BOUDY Nathalie, COHEN Sylvie, DEFREL Nadine, SAVE Laëtitia, OFFREDO-LESCARE Béatrice et Messieurs DERAMEZ Pascal, LOUISE DIT MAUGER Philippe, MONGAULT Patrick, MORESTIN Christian, WEXSTEEN David, **Conseillers municipaux**.

### ABSENTS EXCUSÉS :

Madame LOPES COSTA Alexandra, Monsieur MARSAULE Patrick, **Conseillers municipaux**.

EGALEMENT PRÉSENTE : Mme DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Daniel GAUTHERON.

En préambule, Monsieur Dominique RODRIGUEZ propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- subvention exceptionnelle pour l'association « Ecole de Dessin et de Peinture »,
- tarif d'occupation du domaine public par le marché de plein air,
- rémunération des agents recenseurs.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de s'exprimer sur ces points supplémentaires.

### **1) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION ECOLE DE DESSIN ET DE PEINTURE**

Monsieur Daniel GAUTHERON rappelle à l'assemblée que l'association « Ecole de Dessin et de Peinture » organise des concours au cours desquels la municipalité offre des prix. L'association a fait l'avance de 209 € pour l'acquisition de livres d'art.

*Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 209 € à l'association « Ecole de Dessin et de Peinture » (EDP).*

### **2) TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE MARCHÉ DE PLEIN AIR**

A la suite d'un bilan et d'une demande motivée des commerçants du marché, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, afin d'aider au maintien de cette activité le mercredi matin, de passer le montant d'occupation du domaine public de 50 € mensuel à 5 € par mercredi dont la présence est effective.

*Après débat et à l'unanimité, le conseil municipal, approuve cette réduction et le nouveau montant d'occupation du domaine public qui s'élève pour un emplacement à 5 €.*

### **3) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur Patrick BONNIN présente à l'assemblée les missions et les tâches des agents recenseurs lors du prochain recensement qui aura lieu du **15 janvier au 14 février 2015**.

*Le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer 4 agents recenseurs pour mener à bien ce recensement.*

*Le conseil municipal décide par la même occasion d'attribuer une rémunération de 1000 € net aux agents recenseurs pour les missions effectuées lors du recensement 2015.*

*Monsieur Philippe LOUISE DIT MAUGER s'abstient sur ce point.*

### **4) SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE D'ILE-DE-FRANCE**

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de délibération proposé par la Communauté de Communes du Val Bréon concernant le Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France.

Il rappelle les objectifs de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Il détaille le projet qui consiste à regrouper les Communautés de Communes du Val Bréon, de la Brie Boisée et des Portes Briardes.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ évoque notamment :

- l'impact considérable du Schéma Régional de Coopération Intercommunale, tel qu'adopté le 28 août 2014 et transmis pour avis aux communes et aux EPCI, pour l'avenir du territoire de la Communauté de Communes du Val Bréon, et, plus globalement, du territoire du département de Seine-et-Marne.
- l'absence d'éléments de justification objectifs, dans le schéma régional, quant au rattachement de la Communauté de Communes du Val Bréon à « l'ensemble 2 » constitué des Communautés de Communes des Portes Briardes, de la Brie Boisée et du Val Bréon,
- les risques de créer une nouvelle carte intercommunale à marche forcée sans concertation suffisante avec les élus locaux et par voie de conséquence la population,
- la nécessité de veiller à ce que la réforme territoriale sur notre département corresponde à une intercommunalité cohérente, voulue et non subie.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal de la commune de PRESLES EN BRIE :*

***Article 1 : Décide de donner un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale du 28 août 2014 reçu en Mairie de PRESLES EN BRIE le 06 septembre 2014.***

***Article 2 : Décide de participer pleinement aux débats menés par la Communauté de Communes du Val Bréon sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale afin que celle-ci propose un projet alternatif à celui retenu par le représentant de l'État dans la Région.***

### **5) ENGAGEMENT DANS UNE POLITIQUE DE REDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES ESPACES COMMUNAUX (Aqui'Brie)**

Monsieur le Maire précise que l'octroi des subventions départementales pour des opérations dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement est subordonné à l'entrée des communes

concernées par le projet dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...).

Notre commune est concernée par le projet de mise en place de centrifugeuses sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de Collecte et de Traitement des Eaux Usées (*SICTEU*). Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur l'application de cette éco-condition et s'engage à :

- Suivre et respecter les différentes étapes de diagnostic, de sensibilisation et de suivis annuels sur son territoire, proposées par l'association AQUI'Brie,
- Contribuer au bon déroulement de l'action,
- Suivre le protocole d'entretien ou imposer un cahier des charges au prestataire de service en charge de cette mission afin de diminuer progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Promouvoir sur les emprises des méthodes alternatives d'entretien,
- Informer les administrés en communiquant sur l'amélioration de ses pratiques d'entretien.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **PREND** acte de cet exposé,
- **DECIDE** de mettre en œuvre la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux,
- **S'ENGAGE** à fournir annuellement au Département les données sur ces pratiques.

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

- a) Madame Florence BONNY rappelle que la Communauté de Communes du Val Bréon offre un spectacle de fin d'année le 18 décembre 2014. Cependant, la représentation qui aura lieu à la salle polyvalente ne permettra pas d'accueillir tous les élémentaires. Il est possible d'organiser une deuxième représentation qui cette fois coûterait à la commune 800 €. L'assemblée donne son accord pour offrir cette seconde représentation.
- b) Madame Florence BONNY annonce l'organisation du Festival'Bréon en 2015 sur la commune.
- c) Demande de la part de Monsieur Christian MORESTIN pour la publication d'un article dans le prochain bulletin d'information communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.